MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PONTIAC

Procès-verbal de la séance Extraordinaire du conseil municipal tenue le 11 juin 2026 à 19 h, au bureau municipal situé au 1362, route 148, Campbell' s Bay (Québec).

Présents :
Mairesse Colleen Larivière, conseillers, Emile Morin, Terry Racine, Rick Frost et Courtney Harris.

Également présente :
Julie Bertrand, directrice générale.

Le quorum étant constaté, la mairesse Larivière préside la séance.

Adoption de l'ordre du jour
2026-06-113
Il est preposé par Rick Frost et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du 11 juin 2026.
Adopté

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'a été faite par les membres du Conseil.

CONFIRMATION DE LA RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE DE 50 % DE LA MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD – RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 104-2026 – CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS INTERMUNICIPALE
2026-06-114
ATTENDU QUE la Municipalité de Campbell's Bay et la Municipalité de Litchfield sont parties à une entente intermunicipale, signée le 12 juin 2024, autorisée par la résolution no 2024-06-111, concernant les services de protection contre les incendies;
ATTENDU QUE la construction d'une nouvelle caserne incendie intermunicipale est requise afin de répondre aux besoins opérationnels du service incendie et aux normes applicables;
ATTENDU QUE l'estimation fournie par la Municipalité de Campbell's Bay, datée du 4 mai 2026, établit le coût total du projet à 10 979 564 $;
ATTENDU QUE ce montant total comprend notamment la soumission déposée par Les Entreprises QMD Inc., le contrôle qualité, les essais en laboratoire, l'arpentage, les contingences, les taxes nettes et les frais de financement;
ATTENDU QUE la Municipalité de Campbell's Bay a préparé le règlement d'emprunt no 104-2026, décrétant un emprunt et une dépense de 10 979 564 $ pour la construction d'une nouvelle caserne incendie;
ATTENDU QUE ledit projet de caserne incendie doit être partagé entre la Municipalité de Campbell's Bay et la Municipalité de Litchfield selon leurs responsabilités financières respectives;
ATTENDU QUE la Municipalité de Litchfield souhaite confirmer officiellement sa responsabilité financière pour 50 % des coûts du projet, moins toute subvention, aide financière ou contribution applicable reçue pour le projet;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rick Frost et résolu à l'unanimité:
QUE le conseil de la Municipalité de Litchfield confirme par la présente sa responsabilité financière de 50 % relativement au règlement d'emprunt no 104-2026 de la Municipalité de Campbell's Bay, concernant la construction d'une nouvelle caserne incendie intermunicipale;

QUE cette responsabilité de 50 % s'applique à l'estimation totale du projet datée du 4 mai 2026, au montant de 10 979 564 $, incluant la soumission déposée par Les Entreprises QMD Inc., le contrôle qualité, les essais en laboratoire, l'arpentage, les contingences, les taxes nettes, les frais de financement ainsi que tout ordre de changement ou ajustement approuvé requis pour la réalisation du projet;
QUE la quote-part de la Municipalité de Litchfield soit calculée à 50 % des coûts finaux admissibles du projet, moins toute subvention, aide financière ou contribution reçue et applicable au projet;
QUE la Municipalité de Litchfield confirme son engagement à assumer sa part du service de la dette, en capital et intérêts, conformément aux modalités de l'entente intermunicipale applicable et au financement final approuvé pour le règlement d'emprunt no 104-2026;
QUE l'estimation datée du 4 mai 2026 soit jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante à titre d'annexe A;
****QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Campbell' s Bay.**
Adoptée

CLÔTURE
2026-06-115
Il est proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité de lever la séance à 18 h 25.
Adopté

_____	**_____**
Colleen Larivière	**Julie Bertrand**
Mairesse	**Directrice-générale**
	et greffière-trésorière